



FINN MALOUINE

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA BAIE DE SAINT-MALO

Samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025

AVIS DE COURSE

Grade : 5A

Lieu : Baie de Saint Malo - Mise à l'eau : Port des SABLONS

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RVC)*.
- 1.2. Les prescriptions nationales applicables précisées en annexe « prescriptions », seront affichées au tableau officiel
- 1.3. Les prescriptions sanitaires en vigueur à la date du début de l'épreuve. Des tests de détection Covid pourront être effectués auprès des concurrents.
- 1.4. Les règlements fédéraux
- 1.5. Le présent avis de course
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.snbsm.com

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la Classe Finn International (<https://www.finn-france.ovh>)
- 3.2. Les inscriptions s'effectuent par internet sur www.snbsm.com
- 3.3. Le paiement des droits s'effectue par internet sur le site du club
- 3.4. Les concurrents français doivent être en mesure de présenter au moment de leur confirmation d'inscription la licence 2025 de type "Compétition".
- 3.5. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'euros.



3.7. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

3.8. Si nécessaire l'autorisation du port de publicité 2025

**Accueil et confirmation des inscriptions au :
Centre de Course SNBSM L'ATERRAGE Port des SABLONS**

4. DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 40€ avant le 21 septembre à minuit, passé cette date le montant sera de 50€

Les bateaux doivent se préinscrire en ligne à partir du site de la SNBSM sur www.snbsm.com

Les concurrents doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription, une licence F.F.V correspondant aux dispositions du règlement médical de la F.F.V. en date du 11 juin 2022

Conditions de remboursement :

- En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- En cas d'annulation pour motif sanitaire, les concurrents seront intégralement remboursés, à l'exception des frais de transfert bancaire

5 PROGRAMME

Le programme de la course longue distance sera précisé sur place.

Samedi 27 septembre 2025 :

09:00 – 11:30 : Confirmation des inscriptions

13:30 : Premier signal d'attention, courses à suivre

A suivre : Pôt d'ouverture à L'Atterrage

Dimanche 28 septembre 2025 :

10:30 : Premier signal d'attention, courses à suivre

16:00 : Dernier signal d'avertissement

A suivre : Cérémonie de clôture et de remise des prix à L'Atterrage

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le tableau officiel numérique au plus tard le **jeudi 25 septembre 2025 à minuit**. www.snbsm.com

La zone de course sur parcours construits est située (cf. Annexe)

7 SYSTEME DE PENALITES :

La RCV 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour

8 CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc. ...

Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

Une course devra être courue pour valider l'épreuve

Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

9 ACCOMPAGNATEURS [DP]

Les entraîneurs et accompagnateurs souhaitant une place au port doivent obligatoirement se préinscrire (Nom, Prénom, Nom du Club, Nom, immatriculation et longueur du bateau) à l'adresse suivante : sqcarlsm@wanadoo.fr avant le mercredi 24 septembre 2025.



Certains entraîneurs/accompagnateurs volontaires pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE – DECISION DE COURIR

Règle fondamentale RCV 4 : Décision de courir :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (Matériel et/ou corporel).

11 COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, une planche qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les planches. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée, à laquelle il participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

13 PRIX

Des prix seront remis aux 3 premiers.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire sur les épreuves :

Société Nautique de La Baie de SAINT-MALO

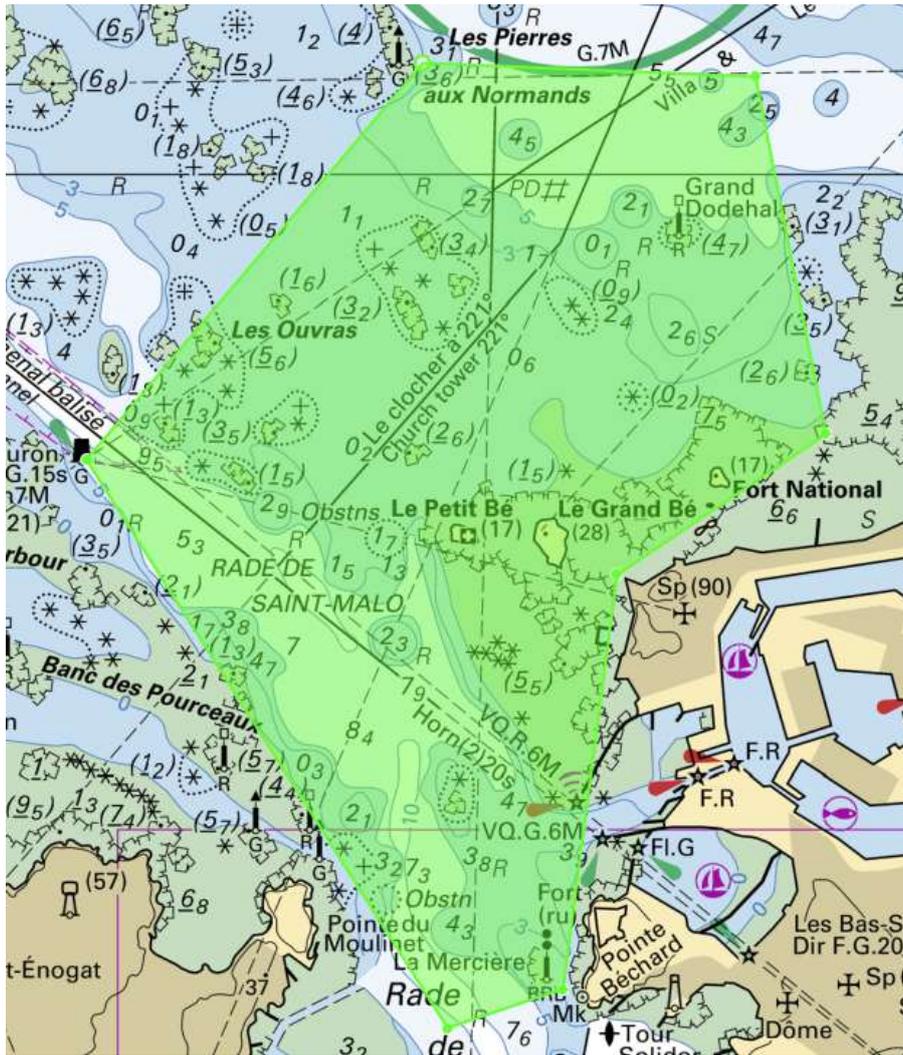
Quai des Sablons
35400 SAINT-MALO
Tel. : 02 23 18 20 30

Email : siege@snbsm.com

Site internet : www.snbsm.com



ZONE DE COURSE



Samedi 27 Septembre 2025 UTC+2 Semaine 39

Dimanche 28 Septembre 2025 UTC+2 Semaine 39

Lever du soleil : 08h03

Premier croissant de lune

Coucher du soleil : 19h53

Lever du soleil : 08h04

Premier croissant de lune

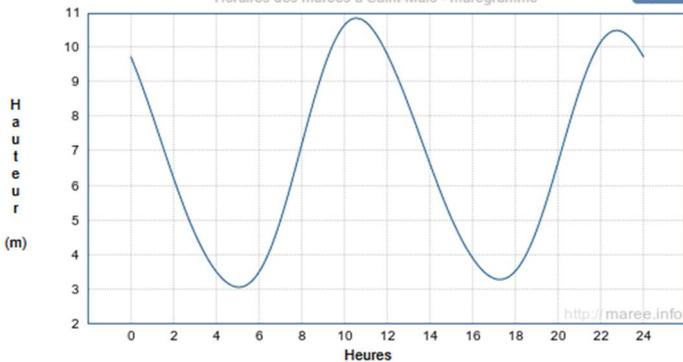
Coucher du soleil : 19h51

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		05h04	05h29	00h54	3,04m	7,79m	0,65m	1,95m	3,90m
PM 63		10h33	06h43	01h07	10,83m	7,55m	0,63m	1,89m	3,78m
BM		17h16	05h29	00h54	3,28m	7,19m	0,60m	1,80m	3,60m
PM 58		22h45			10,47m				

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		05h23	05h32	00h55	3,65m	6,55m	0,55m	1,64m	3,28m
PM 52		10h55	06h46	01h07	10,20m	6,28m	0,52m	1,57m	3,14m
BM		17h41	05h29	00h54	3,92m	5,82m	0,49m	1,46m	2,91m
PM 46		23h10			9,74m				

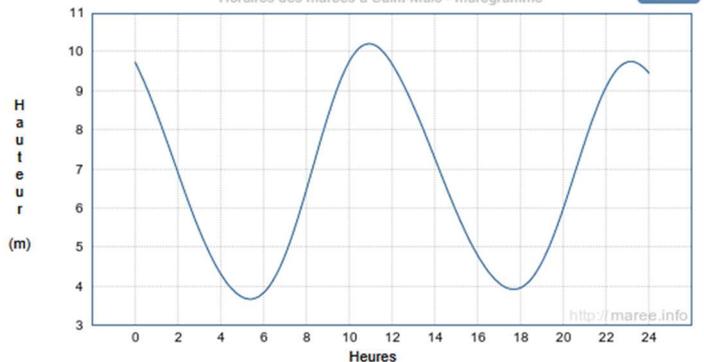
Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme

Options



Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme

Options



PLAN DU SITE Port des SABLONS

V



WC Publics

Centre de course
L'ATERRAGE
à l'étage

Cale de mise
à l'eau

Zone de
rangement des
mises à l'eau

Parking remorques
et véhicules